

Secrétariat général

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

PRESTATIONS DE FORMATION INTRA ET INTER POUR LE PERSONNEL DE L'ANCOLS

Marché de prestations intellectuelles n° 2026-006

Acheteur public :

Agence Nationale de Contrôle du Logement Social – ANCOLS

La Grande Arche - Paroi Sud

92055 Paris La Défense

N° SIRET 130 020 464 00090

Précision :

L'agence nationale de contrôle du logement social est désignée dans le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) sous l'appellation « l'acheteur public » ou « l'ANCOLS ».

L'attributaire du marché est désigné dans le présent CCTP sous l'appellation « le titulaire ».

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE.....	3
1.1 Les missions de l'ANCOLS	3
1.2 L'organisation de l'ANCOLS	5
ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ	6
ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES BESOINS ET PRESTATIONS	6
3.1 Identification des besoins de l'acheteur public	6
3.2 Objectifs	7
3.3 Description des prestations attendues	7
3.3.1 Présentation générale	7
3.3.2 Description de chaque lot	8
3.4 Lieu d'exécution des prestations	14
3.5 Délais	14
ARTICLE 4 : MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ	14

ARTICLE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 Les missions de l'ANCOLS

L'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif (article L.342-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH)). Elle est chargée d'une mission de contrôle et d'évaluation relative au logement social et à la participation des employeurs à l'effort de la construction.

L'article L.342-2 du code de la construction et de l'habitation précise les missions de l'ANCOLS, à savoir :

1 - Contrôler de manière individuelle et thématique :

L'ANCOLS a une mission de contrôle (qui se décline selon une approche globale, ciblée ou thématique selon le cas) des organismes d'HLM et de toute entité ou personne construisant et gérant des logements sociaux ainsi que des organismes agréés aux fins de collecter ou bénéficiant de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC).

Cette mission inclut la vérification :

- ✓ du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables aux organismes contrôlés ;
- ✓ de l'emploi conforme à leur objet des subventions, prêts ou avantages consentis par l'Etat ou par ses établissements publics et par les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ;
- ✓ du respect, par les organismes HLM, de la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne, relative au contrôle des aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées pour la gestion de services d'intérêt économique général ;
- ✓ de l'application des conventions ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement.

Elle recouvre également l'évaluation :

- ✓ de la gouvernance, de l'organisation territoriale et du fonctionnement général des organismes contrôlés ;
- ✓ des procédures de contrôle interne et d'audit interne mises en place par ces organismes ;
- ✓ de l'efficacité de leur gestion ;
- ✓ de l'efficacité avec laquelle ils s'acquittent de leur mission d'intérêt général.

2 - Gérer toutes les suites de ses contrôles. L'ANCOLS a également pour missions de gérer toutes les suites de ses contrôles, pour assurer une traduction effective des mesures correctives demandées à

l'organisme contrôlé avec la possibilité de faire des mises en demeure, de prononcer des astreintes et de proposer des sanctions au ministre chargé du logement.

3 - Evaluer par des études transversales ou ciblées :

- ✓ La contribution de la participation des employeurs à l'effort de construction aux différentes catégories d'emplois de la PEEC, dans le respect de la mise en œuvre de la convention quinquennale prévue par la loi ;
- ✓ L'efficacité avec laquelle les organismes HLM et les SEM de logements sociaux s'acquittent de la mission d'intérêt général qui leur est confiée ;
- ✓ Pour tous les organismes cités (HLM, SEM et sphère Action Logement), la gouvernance, l'efficacité de la gestion, l'organisation territoriale et l'ensemble de l'activité consacrée à la mission de construction et de gestion du logement social ;
- ✓ Pour les personnes morales et physiques exerçant une activité de construction ou de gestion d'un ou plusieurs logements locatifs sociaux, la capacité technique et financière à assurer l'entretien de leur patrimoine locatif et, le cas échéant, le montage d'opérations nouvelles et leur capacité de gestion locative lorsqu'elles gèrent elles-mêmes les logements.

4 - Assurer la production annuelle de données statistiques et financières relatives à la PEEC à partir des éléments notamment transmis par Action Logement.

En outre, le Décret n° 2014-1596 du 23 décembre 2014 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et les modalités des contrôles de l'ANCOLS précise les principales règles de fonctionnement quotidien de l'acheteur public.

Les organismes contrôlés et évalués sont :

- Les organismes HLM : offices publics de l'habitat (OPH), sociétés anonymes d'habitation à loyer modéré (SA HLM) couramment appelées entreprises sociales pour l'habitat (ESH), sociétés coopératives d'HLM ;
- Les fondations d'habitation à loyer modéré ;
- Les sociétés de coordination mentionnées à l'article L.423-1-2 du CCH ;
- Les sociétés de vente d'habitation à loyer modéré mentionnées à l'article L.422-4 du CCH ;
- Les sociétés d'économie mixte (SEM) de logement social ;
- Les organismes bénéficiant de l'agrément pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion, toute personne construisant ou gérant des logements sociaux autres que des logements conventionnés ANAH ;
- Action Logement Groupe, Action Logement Services et Action Logement immobilier ;
- L'APAGL ;
- L'AFL ;
- Les organismes bénéficiant directement ou indirectement de concours financiers de la PEEC (à l'exception de l'ANRU, de l'ANIL et des ADIL) ;
- Les GIE et autres structures de coopération comprenant au moins un organisme contrôlé par l'ANCOLS.

1.2 L'organisation de l'ANCOLS

L'ANCOLS a de l'ordre d'une centaine de collaborateurs. Le siège social de l'ANCOLS est situé à La Défense. Il regroupe :

- La Direction générale ;
- La Direction générale adjointe chargée du contrôle et des suites (DGA CS) ;
- La Direction générale adjointe des études et de l'évaluation (DGA EE) ;
- Le Secrétariat général ;
- L'Agence comptable ;
- La Direction des affaires juridiques (DAJ).

En particulier :

-La DGA CS se compose de :

- ✓ La Direction qualité et suites (DQS) ;
- ✓ La Direction des normes et de l'expertise (DNE) ;
- ✓ La Direction des productions et missions transversales (DPMT) ;
- ✓ Quatre directions centrales :
 - La Direction du contrôle et des suites Centre (DCS-C) localisée au siège social de l'ANCOLS ;
 - La Direction du contrôle et des suites Nord-Est (DCS-NE) localisée au siège social de l'agence et qui comporte une antenne à Lille et une antenne à Nancy ;
 - La Direction du contrôle et des suites Grand-Ouest (DCS -GO) dont le siège est à Nantes ;
 - La Direction du contrôle et des suites Sud-Est (DCS-SE) dont le siège est à Marseille et qui comporte une antenne à Toulouse et une antenne à Lyon.

Les équipes de contrôle sont constituées d'inspecteurs-auditeurs.

-La DGA EE se compose de :

- ✓ La Direction de l'Évaluation de la PEEC organisée en un département « le département de l'évaluation de la PEEC » ;
- ✓ La Direction des Études organisée en trois départements ; le département des études du parc social et de son occupation (DEPSO), le département des études de la demande du logement social et des attributions (DEDA) et le département des études économiques (DEE).

Au sein de chaque direction des études, les équipes sont constituées de chargés d'études statistiques et d'économistes.

-Le Secrétariat général se compose de :

- Un département ressources humaines,
- Un département affaires financières et moyens généraux ;
- Le département bureautique et des systèmes d'information (DBSI)
- Un pôle formation
- Un pôle communication- documentation.

-**La Direction des affaires juridiques** se compose d'une directrice et de trois consultantes juridiques.

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de formation INTRA et INTER du personnel de l'ANCOLS.

ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES BESOINS ET PRESTATIONS

3.1 Identification des besoins de l'acheteur public

Dans le cadre du présent accord-cadre, les besoins de l'ANCOLS sont les suivants : **prestations de formation continue en INTRA et en INTER pour le personnel de l'ANCOLS.**

Intitulé du lot	N° du lot	Observations
Techniques d'évaluation et méthodes quantitatives et statistiques d'analyse des données	1	Très bonne connaissance d'évaluation et méthodes quantitatives et statistiques d'analyse des données (
Culture générale	2	Très bonne connaissance dans le domaine de l'environnement durable , dans le domaine de l'action publique , notamment des institutions et acteurs de l'action publique et dans le domaine de l'Economie générale
Connaissances financières et comptables – Contrôle, audit et conseil	3	Très bonne connaissance dans le domaine financier et comptable , dans le domaine contrôle, audit et conseil
Logement, Construction, Montage d'opération immobilière, gestion locative	4	Très bonne connaissance du secteur du logement en général et du logement social en particulier, sur le plan technique, les montages

		d'opération immobilière, la gestion locative et l'action sociale
Juridique	5	Formations généralistes dans tous les champs du droit
Ressources humaines	6	Formations RH secteur public et secteur privé
Technologies numériques	7	Formations relatives aux outils, logiciels et environnements informatiques pour l'ensemble des collaborateurs de l'Agence
Développement personnel	8	Formations généralistes relatives au développement, management, communication (écrite, orale) et relationnel, gestion de projet, postures

3.2 Objectifs

Les objectifs de cet accord-cadre sont les suivants :

- Participer à l'attractivité de l'ANCOLS par la proposition d'un plan de formation adapté et de qualité
- Faciliter la prise de poste de nouveaux arrivants à l'ANCOLS
- Assurer le maintien / la montée en compétence des équipes de l'ANCOLS.

3.3 Description des prestations attendues

3.3.1 Présentation générale

a. Cadre général de l'intervention

Dans le cadre de son plan de formation, l'ANCOLS souhaite proposer à son personnel des formations pointues sur ses activités métiers et ses fonctions support.

Afin de répondre aux différents besoins, ces formations pourront être réalisées en INTRA ou en INTER. L'interlocuteur privilégié du titulaire pour organiser les prestations sont :

Cyril DE REGARD
Responsable du Pôle formation
formations@ancols.fr
Ligne directe : 07.76.79.78.77

Les titulaires de chaque lot ont précisé dans leur offre l'interlocuteur unique pour l'ANCOLS.

b. Prestations attendues

Le titulaire a pour mission :

1. Conception d'un contenu, d'un support et de cas d'études adaptés au besoin de l'ANCOLS
2. Mise à disposition d'un formateur pour la réalisation des prestations
3. L'évaluation des acquis de la formation

Pour cela, le titulaire s'engage à :

- Indiquer à l'ANCOLS les documents utiles pour la conception des contenus de formation. Ces documents sont soumis à une clause de confidentialité précisée au CCAP.
- Répondre dans des délais raisonnables aux demandes de l'ANCOLS, pour des formations INTRA, comme INTER.
- Proposer des formateurs disposant, à minima, des compétences requises et précisées dans le présent document.
- Mettre en place un dispositif d'amélioration continue de la qualité des contenus et des formations.
- Mettre en place un dispositif de validation des acquis de formation.

c. Compétences attendues du prestataire

Le personnel susceptible de s'inscrire à ces formations est en très grande majorité « cadre ». L'attention est donc portée sur la qualité des profils des formateurs proposés par les titulaires.

Chaque lot précise les compétences attendues.

d. Calendrier prévisionnel

Le calendrier d'exécution des prestations est défini dans chaque bon de commande.

e. Décomposition des prestations

Les prestations sont décomposées en 8 domaines représentant des lots au sens des dispositions des articles L.2113-10 et R2113-1 du code de la commande publique :

- **Lot 1 : Techniques d'évaluation et méthodes quantitatives et statistiques d'analyse des données**
- **Lot 2 : Culture générale**
- **Lot 3 : Connaissances financières et comptables – Contrôle, audit et conseil**
- **Lot 4 : Logement, Construction, Montage d'opération immobilière, gestion locative**
- **Lot 5 : Juridique**
- **Lot 6 : Ressources humaines**
- **Lot 7 : Technologies numériques**
- **Lot 8 : Développement personnel.**

3.3.2 Description de chaque lot

a. Lot 1

Le lot 1 est relatif au domaine des techniques d'évaluation et méthodes quantitatives et statistiques des données, recouvrant tout à la fois les aspects de définition du cadre d'évaluation (méthodologie générale, enjeux et perspectives) et les méthodes quantitatives et statistiques d'analyse des données (comprendre les statistiques, statistiques de base avec Excel, modèles et techniques fondamentales de l'économétrie, statistique et méthodes de régression pour données spatiales, manipulation et analyse des données avec R,...).

Chaque bon de commande précisera le contenu exact de la formation attendue par l'ANCOLS.

Les candidats doivent proposer a minima des formations en présentiel et peuvent proposer des formations en visio-conférence.

Les formations de ce lot nécessitent une très bonne maîtrise des techniques d'évaluation et méthodes quantitatives et statistiques des données que ce soit en méthodologie générale ou en analyse, manipulation, voire programmation.

b. Lot 2

Le lot 2 est relatif tout à la fois au domaine **du développement durable** (la transition bas carbone et les stratégies de décarbonation ; BA-BA du climat et de la bio-diversité, la RSE (dimension sociale, environnement et transition écologique, gouvernance, achats et conformités, les fondamentaux de la CSRD) ; au domaine de **l'action publique** (fonctionnement de l'Etat et de ses institutions, organisation territoriale de l'Etat en France) et au domaine de **l'Economie générale** (politiques économiques, principaux concepts économiques, financement de l'économie et globalisation financière, régulation bancaire et financière,...).

Les formations relatives à ce lot pourront porter à titre d'exemple sur les thèmes suivants :

- Compréhension de la transition bas carbone,
- Mise en marche vers une stratégie de décarbonation,
- BA-BA du climat et de la bio-diversité,
- RSE dans diverses dimensions (sociale, environnement et transition écologique, gouvernance, achats et conformités, les fondamentaux de la CSRD),
- Fonctionnement de l'Etat et de ses institutions, organisation territoriale de l'Etat en France,
- Politiques économiques, principaux concepts économiques, financement de l'économie et globalisation financière, régulation bancaire et financière,...).

Chaque bon de commande précisera le contenu exact de la formation attendue par l'ANCOLS.

Les candidats doivent a minima des formations en présentiel et peuvent proposer des formations en visio-conférence.

Les formations de ce lot nécessitent une connaissance des réglementations et politiques publiques en matière de développement durable, de l'action publique et du fonctionnement de l'Etat et de ses institutions ainsi que des principaux concepts dans le domaine de l'économie générale.

c. Lot 3

Le lot 3 est relatif au domaine comptabilité-
finance- contrôle, audit et conseil.

Chaque bon de commande précisera le contenu exact de la formation souhaitée par l'ANCOLS.

Les formations relatives à ce lot pourront porter, à titre d'exemple, sur les thèmes suivants

1. En matière comptable et budgétaire :
 - Gestion budgétaire et comptable publique,
 - Le contrôle de gestion dans le secteur public,
 - Le contrôle interne budgétaire et comptable,
 - Le pilotage budgétaire,
 - La comptabilité pour non comptables,
 - La comptabilité générale pour débutant,
 - Sensibilisation à la comptabilité et à la gestion,
2. En matière financière :
 - Finances pour non financiers, analyse financière, la responsabilité financière des gestionnaires publics,
 - Lire et interpréter les états financiers,
 - Principes comptables et financiers HLM
 - Prospective financière et analyse prévisionnelle,
 - Stratégie financière et arbitrages patrimoniaux,
3. En matière de contrôle, audit et conseil :
 - Initiation à la maîtrise des risques et au contrôle interne,
 - Initiation à l'audit interne.

Il est à noter que pour ce lot, les stagiaires seront des cadres ayant un profil soit de praticiens dans les domaines concernés correspondant aux fonctions support et transverses de l'agence, soit d'inspecteurs-auditeurs pour lesquels ces domaines constituent autant de diligences de contrôle, soit enfin des chargés d'études. L'approche des formations devra donc être adaptée au public concerné.

Il est à noter également que dans ces domaines, les besoins de l'Ancols portent à la fois sur des formations généralistes mais aussi, dans la mesure du possible, sur des formations plus spécifiques appliquées aux secteurs du logement social.

Au regard des profils des stagiaires, il est attendu du prestataire la mise à disposition de formateurs experts.

Les candidats doivent a minima des formations en présentiel et peuvent proposer des formations en visio-conférence,.

d. Lot 4

Le lot 4 est relatif au domaine du Logement dans tous ses aspects (technique, social, politique=.

Chaque bon de commande précisera le contenu exact de la formation souhaitée par l'ANCOLS.

Les formations relatives à ce lot pourront porter, à titre d'exemple, sur les thèmes suivants :

- Connaissance et financement du logement social
- Sensibilisation aux grandes problématiques du logement social
- Accession à la propriété
- Le PSLA
- La vente HLM
- Les organismes fonciers solidaires et bail réel solidaire
- Typologie d'actifs (Logement locatif intermédiaire, copropriété)
- Normes des bâtiments
- Sécurité -surveillance du bâtiment,
- Maintenance, exploitation du bâtiment
- Diagnostic de performance énergétique
- Pathologie des bâtiments
- Gestion locative et action sociale (attribution, le diagnostic social face aux défis de la grande précarité, le diagnostic économique des locataires, prévention et traitement social de l'impayé, gestion sociale adaptée aux personnes âgées, gestion en flux des réservations de logements, actualité de la gestion locative, charges récupérables/charges locatives, la gestion du supplément de loyer de solidarité...)
- Les impayés de loyer et l'aspect juridique de la procédure d'expulsion
- Plan stratégique de patrimoine/Visial
- Analyse comptable et financière des bailleurs sociaux
- Stratégie patrimoniale...

Il est indispensable d'avoir des formateurs experts disposant de références reconnues, les formations ci-dessus nécessitant une très bonne connaissance du secteur du logement en général, et du logement social en particulier, sur tous les plans (technique, juridique, comptable, financier...) et sur les enjeux de politique publique.

Les candidats doivent a minima des formations en présentiel et peuvent proposer des formations en visio-conférence.

e. Lot 5

Le lot 5 est relatif au domaine juridique.

Chaque bon de commande précisera le contenu exact de la formation souhaitée par l'Ancols.

Les formations relatives à ce lot pourront porter, à titre d'exemple sur les thèmes suivants :

- Actualités du droit des sociétés,
- Droit des obligations,
- Droit de la fonction publique,
- Droit administratif,
- Droit commercial,
- Droit civil,
- Droit de l'urbanisme,
- Droit numérique,
- Droit pénal,

- Formations plus spécifiques appliquées au secteur du logement social (gouvernance d'une société,

- RGD,
- Déontologie
- Prévention des risques de conflits d'intérêt,
- Rédaction de textes normatifs.

Les candidats doivent a minima des formations en présentiel et peuvent proposer des formations en visio-conférence.

Il est à noter que pour ce lot, les stagiaires seront des cadres ayant un profil soit de praticiens dans les domaines concernés correspondant aux fonctions support et transverses de l'agence, soit d'inspecteurs-auditeurs pour lesquels ces domaines constituent autant de diligences de contrôle, soit enfin des chargés d'études. L'approche des formations devra donc être adaptée au public concerné.

Il est à noter également que dans ces domaines, les besoins de l'Ancols portent à la fois sur des formations généralistes mais aussi, dans la mesure du possible, sur des formations plus spécifiques appliquées aux secteurs du logement social.

Au regard des profils des stagiaires, il est attendu du prestataire la mise à disposition de formateurs experts.

f. Lot 6

Le lot 6 est relatif aux Ressources humaines.

Chaque bon de commande précisera le contenu exact de la formation souhaitée par l'Ancols.

Les formations relatives à ce lot pourront porter, à titre d'exemple sur les thèmes suivants :

- Paie privée/paie fonction publique,
- Actualité sociale,
- Gestion administrative des RH,
- Pilotage des ressources humaines,
- Pilotage de la masse salariale,
- Sanctions disciplinaires,
- Les instances représentatives du personnel,
- Le dialogue social,
- Les accords-cadres,
- Prévention des risques professionnels,
- Responsable santé sécurité,
- Le contentieux,
- Statuts de la fonction publique d'Etat et des collectivités territoriales
- Les règles de gestion de carrière,
- La rédaction des actes administratifs en matière RH,
- La gestion des congés maladie,
- L'accompagnement de la conduite d'un projet RH,
- Construire un parcours de formation individualisé,
- Ingénierie de formation/Ingénierie pédagogique,
- Formation des formateurs occasionnels.

Pour ce lot, les profils des stagiaires sont divers. Les profils mis à disposition doivent être adaptés au niveau des stagiaires.

Les demandes de formation pourront prendre la forme d'un parcours de formation cohérent, permettant, notamment l'intégration des nouveaux managers de l'Ancols.

Les candidats doivent a minima des formations en présentiel et peuvent proposer des formations en visio-conférence.

g. Lot 7

Le lot 7 est relatif aux technologies numériques.

Chaque bon de commande précisera le contenu exact de la formation souhaitée par l'Ancols.

Les formations relatives à ce lot pourront porter, à titre d'exemple, sur les thèmes suivants :

- Pack office,
- Intelligence artificielle : l'IA dans les métiers et les IA génératives ,
- Data (bases de données, SGBD (les fondamentaux, SQL Server de Microsoft, Oracle Database, PostgreSQL, MySQL, NoSQL),
- Langages et développement,
- Messagerie collective (Exchange, Postfix, Microsoft 365, SharePoint),
- Cybersécurité,
- Management des SI,
- Système d'exploitation,
- Technologies Web,
- Business Object web intelligence (tout type de niveau)
- Formation installation de tous types de Server,
- Installer et configurer Windows,
- Environnement R.

Pour ce lot, les profils des stagiaires sont hétérogènes. Les profils mis à disposition doivent donc être adaptés au niveau des stagiaires.

Les candidats doivent a minima des formations en présentiel et peuvent proposer des formations en visio-conférence.

h. Lot 8

Le Lot 8 est relatif au développement personnel, management.

Chaque bon de commande précisera le contenu exact de la formation souhaitée par l'Ancols.

Les formations relatives à ce lot pourront porter, à titre d'exemple, sur les thèmes suivants :

- Amélioration de son efficacité professionnelle,
- Communication et relationnel,
- Assertivité,

- Gestion de projet,
- Management, piloter des équipes, savoir-faire un feedback,
- Télétravail management et organisation,
- Gestion des situations délicates et conflictuelles,
- Posture d'inspecteur-auditeur,
- Prise de parole en public,
- Technique de relecture et de correction,
- Améliorer ses écrits,
- Techniques rédactionnelles pour les chargés d'études,
- Techniques de restitution des enjeux et résultats d'une étude à l'oral,
- Lecture rapide,
- Négocier, argumenter, convaincre...
-

Pour ce lot, les profils des stagiaires sont hétérogènes. Les profils mis à disposition doivent donc être adaptés au niveau des stagiaires.

Les candidats doivent a minima des formations en présentiel et peuvent proposer des formations en visio-conférence.

3.4 Lieu d'exécution des prestations

Le titulaire doit faire connaître à l'acheteur public, sur sa demande, le lieu d'exécution des prestations. L'acheteur peut en suivre sur place le déroulement. L'accès aux lieux d'exécution est réservé aux seuls représentants de l'acheteur public. Les personnes qu'il désigne à cet effet ont libre accès aux seules zones concernées par l'exécution des prestations prévues par le marché, dans le respect des consignes de sécurité prévues pour le site.

3.5 Délais

Les délais d'exécution du marché et les délais de réalisation des livrables sont précisés dans le CCAP.

ARTICLE 4 : MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ

4.1 Conditions d'exécution

Chaque besoin de l'Ancols fait l'objet d'un bon de commande, comme indiqué ci-dessus à l'article 3.

En cas de désistement d'un stagiaire, l'ANCOLS se réserve le droit de le remplacer jusqu'au jour même de la formation, par un autre, en informant au préalable le titulaire. En tout état de cause, l'absence d'un stagiaire inscrit à la formation ne donne pas lieu à une modification du prix convenu.

En cas d'indisponibilité d'un formateur, le titulaire en informe le Pôle Formation de l'ANCOLS sans délai. Il assure un remplacement avec un intervenant de même qualité, ou reporte la session de formation. Dans ce dernier cas, le titulaire encourt une pénalité telle que fixée au CCAP.

Pour les formations INTRA

L'ANCOLS est chargé d'envoyer les convocations, établies par le titulaire, au stagiaire ainsi que les informations logistiques au formateur. Il transmet au titulaire, au moins 15 jours avant la formation, la liste des participants. Le support de formation est adressé par voie électronique à l'ANCOLS, en version Word ou PPT, pour validation. Une version imprimée est fournie si nécessaire ou sur demande d'un ou plusieurs stagiaires lors de la formation. L'ANCOLS met à disposition du formateur une salle ainsi que les moyens informatiques utiles. Cette salle sera située en région parisienne. Si d'autres équipements étaient nécessaires, la demande doit être adressée à l'ANCOLS au moins 15 jours avant la session de formation. L'ANCOLS répond alors à la demande du titulaire, dans la mesure du possible. Une feuille d'émargement est signée par les stagiaires lors de la formation. Celle-ci est remise, en fin de formation, au Pôle Formation de l'ANCOLS ou adressée par voie électronique. Si une formation devait être animée plusieurs fois, le titulaire s'engage à faire à l'ANCOLS un retour d'expérience après la 1^{ère} session et s'il s'avère nécessaire d'ajuster le contenu ou l'animation, le titulaire propose des ajustements. A la fin de la formation, le formateur fait renseigner aux stagiaires les questionnaires de satisfaction. Le titulaire communique au Pôle Formation lesdits questionnaires.

Pour les formations INTER

Les candidats proposent plusieurs dates ainsi que des salles en région parisienne. Le coût de la prestation comprend en outre le repas des stagiaires.

Lors de l'émission du bon de commande, l'ANCOLS précise au titulaire la ou les dates retenues. Il transmet au titulaire, au moins 15 jours avant la formation, la liste de participants. Le titulaire envoie alors les convocations au personnel de l'ANCOLS avec toutes les informations utiles. A la fin de la formation, le formateur fait renseigner aux stagiaires les questionnaires de satisfaction. Ceux-ci, ainsi que la feuille d'émargement signée par les stagiaires, sont envoyés au Pôle Formation de l'ANCOLS.

4.2 Lieu d'exécution des prestations

Voir l'article relatif au lieu d'exécution dans le CCAP.

4.3 Obligations du titulaire

Le titulaire s'engage notamment à :

- Réaliser la prestation définie dans le présent document dans le cadre d'une étroite collaboration avec l'ANCOLS ;
- Assurer le bon déroulement des prestations ;
- Informer l'ANCOLS de tout problème survenant au cours de la réalisation de la mission ;
- Respecter les délais prévus dans les bons de commande ;
- Participer aux différentes réunions organisées par l'ANCOLS tout ou long de la mission ;
- Assurer la confidentialité de tous documents remis par l'ANCOLS dans le cadre de la prestation ;
- Ne pas réutiliser, de quelque façon que ce soit, notamment à des fins commerciales, les productions réalisées à partir des documents de l'ANCOLS.

4.4 Obligation de l'Ancols

L'ANCOLS désigne parmi ses personnels un interlocuteur privilégié avec lequel le titulaire peut se mettre en contact. L'interlocuteur de l'ANCOLS, pour l'exécution du présent marché est :

Nom : Cyril de Regard
Fonction : Responsable du pôle formation
Email : formation@ancols.fr;
Téléphone : 07.76.79.78.77

4.5 Livrables

Le titulaire retenu fournit :

- Une version définitive pdf du support de formation au Pôle Formation de l'ANCOLS ;
- ;
- Les feuilles d'émargement et questionnaires de satisfaction.